

concession de lignite et de schistes bitumineux de vagnas : l'exploitation

Le gîte de Vagnas a fourni du lignite et des schistes bitumineux. Situé dans le bassin de Barjac ce gisement appartient à l'horizon productif du Crétacé supérieur. Le faisceau présente un certain nombre de couches dont les deux principales sont au toit la couche Champcrébat et au mur la couche Réal. Le gisement de Vagnas est situé dans l'étage cénomanien du crétacé supérieur qui plonge vers l'ouest avec un pendage de 18 à 20°. Au dessus du faisceau inférieur de lignite, existent 5 couches de schistes bitumineux et lignites dont 2 seulement, celle de Champcrébat au toit et celle de réal au mur ont été exploitées.

La couche de lignite dite du Rial, a 0,90 m de puissance surmontée d'un banc de pyrite de 0,10 m et d'une couche de schiste bitumineux de 1,50 m. A un niveau supérieur, après une intercalation de 190m une couche de schiste bitumineux dite de Champcrébat d'une puissance sur 1,50 m.

Un sondage de 162 mètres a montré la régularité et la continuité de nombreuses couches de schistes situés dans le Crétacé. On estimait dans les années 30 que les schistes pris en affleurement pouvaient donner 40 à 43 % de matières volatiles, 25 à 28 % de carbone, 28 à 30% de cendres et 140 à 160 kg d'huile par tonne de schistes.

La concession de Vagnas a été exploitée dès 1842 aux lieux dits Champcrébat et Réal situés au sud-ouest de la concession.

Dans les années 1840 on mentionne le puits de la Tuilière d'où on extrayait le lignite nécessaire à la cuisson des briques et des tuiles.

En 1858, un rapport de l'administration des mines mentionne à Champcrébat, plusieurs galeries exploitant houille et schistes ; une première galerie creusée à partir des affleurements a dû être rapidement abandonnée. Un TB de 100 pris à un niveau inférieur a permis de recouper la couche Champcrébat ; il fut remplacée par une autre galerie. Ces galeries sont proches de l'usine. A Réal une galerie murillée également pour la houille, le schiste ainsi que pour la pyrite, une usine près de Réal pour la fabrication d'huile. Cette usine a été autorisée par arrêté préfectoral du 30 avril 1854 et est terminée en 1858. Elle contient alors 50 fours de distillation.

Le rapport de l'ingénieur des mines pour 1859 mentionne : « l'usine de distillation construite par la compagnie Enne, Guez et Molines a déjà fonctionné avec succès ; elle livre au commerce des produits variés, huiles lourdes ou légères, goudron, sulfate d'ammoniaque, paraffine ». Cette galerie qui part de l'usine, a recoupé la couche Réal à 110 m de son orifice et une galerie a suivie la couche en direction.

A partir des années 1860 c'est le schiste bitumineux qui l'objet principal de l'exploitation. Le lignite étant utilisé pour faire fonctionner une distillerie qui produisait du pétrole lampant. En 1862, l'ingénieur des mines écrit : « cette exploitation se trouve aujourd'hui dans un état prospère ; après les essais et les tâtonnements inévitables au commencement d'une fabrication nouvelle, l'usine est parvenue à fabriquer l'huile de schiste, facilement et en grande quantité ».

année	Tonnage lignite	Tonnage schistes	Tonnage huile pure	Nombre ouvriers
1861	4.100	5.695	113 t	
1862	2.293	7.715	231 t (2.822 hl)	
1863	1.879	7.939		
1864	1.922	9.639		
1865	2.462	12.500		
1874	670	1.796		18
1875	182	822		15

Jusque vers le milieu de 1861, le lignite a exclusivement été employé pour le chauffage des cornues de distillation du schiste ; à partir d'août 1861, on utilisait pour ce chauffage, les résidus de distillation des cornues et le lignite est utilisé pour le chauffage des chaudières à vapeur et des appareils de distillation. La quantité de schistes distillés par jour est de 30 tonnes ; le nombre de cornues de 104. Le rendement n'excède pas 6 % des produits bruts et se réduisent à 2 % pour les huiles de vente. Les produits fabriqués sont vendus dans les départements voisins et en Ardèche à 70 francs l'hl. La mine occupe 113 ouvriers en 1862. En 1864 plusieurs améliorations sont apportées à l'usine permettant de compenser la forte baisse des huiles suite aux importations massives. La mine occupe 50 ouvriers dont 40 au fond en 1864 et en 1865, 63 ouvriers dont 50 au fond..

Jusqu'en 1873, environ 1.800 tonnes de lignite et 5 à 6.000 tonnes de schistes sont ainsi extraites chaque année en couches Champcrébat et Réal dans un panneau délimité par les deux failles (Nord et Sud) par une galerie sur une longueur en direction de 325 m et sur une profondeur de 75 m pour la couche Champcrébat et 40 m pour la couche Réal. La couche de Champcrébat avait une puissance de 1,80 m. La couche de Réal, à une centaine de mètres du mur, était composée de 4 bancs comprenant du toit au mur, 08 m de schistes bitumineux argileux et inexploitable, 0,6 m de bons schistes, 0,10 de pyrites et 0,80 m de lignite pyriteuse.

Les travaux se sont développés depuis les affleurements jusqu'à 250 mètres en aval pendage dans la couche de Champcrébat et jusqu'à

CATÉGORIES

charbon

lignite

fer

plomb-zinc

antimoine

pyrites

affaire des mines de La gagnière

bibliographie et sources

INTERACTIF

Album photo

Forum

Liens

PARTENAIRES

Faire un site

une centaine de mètres dans la couche de Réal. Le gisement était régulier avec tendance à l'augmentation de la puissance des couches en profondeur dans la partie centrale du panneau. Au total, la partie exploitée ne représentait que le douzième de la superficie de la concession.

L'exploitation se faisait au moyen d'un plan incliné doté d'une machine de 15 ch. Le plan incliné a été tracé en ligne droite sur 325 m. les travaux se sont développés sur 250 m selon la pente et 340 m en direction. Il n'y a pas de remblayage. L'abatage est payé 0,75 francs la tonne au piqueur avec une production de 4 à 6 tonnes par poste. L'exploitation est mise en sommeil en 1873 et fermée en juillet 1877.

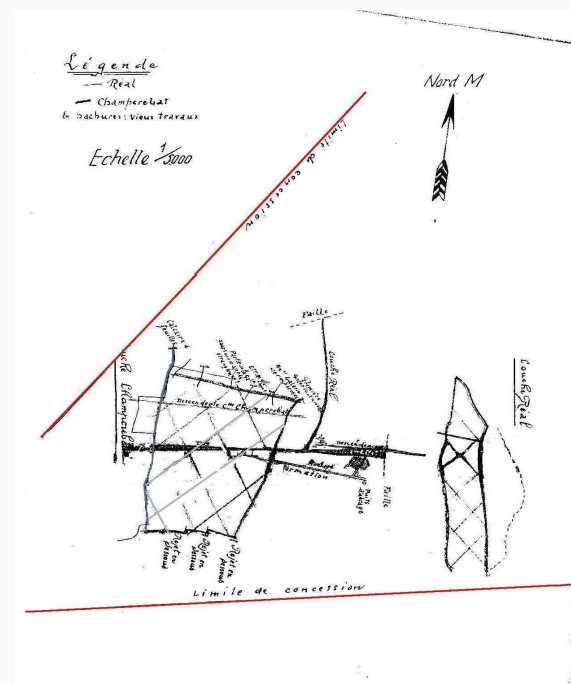
L'usine de distillation qui avait été créée sur place (à Segriès) est également fermée et détruite. Cette usine produisait 30 à 40 hl par jour d'huile pour l'éclairage. L'extraction s'opérait au niveau même de l'usine. Les cornues de distillation étaient soit des cornues fixes qui rendaient 8 à 9 % d'huile brute, soit des cornues mobiles qui donnaient 11 à 12 % d'huile brute.

L'exploitation utilise d'abord une descenderie, un puits d'aérage puis un autre puits d'exploitation, situé sur le site de l'usine, furent ensuite creusés, la couche de Réal étant exploitée jusqu'à 28 mètres et celle de Champcrébat jusqu'à 87 mètres de profondeur.

La mine étant en chômage depuis de nombreuses années, une société anglaise avait envisagée en 1888 de reprendre des travaux dans les schistes en vue de leur distillation ainsi qu'une société composée de « notabilités locales » l'année suivante. Ces projets restèrent sans suite.

En 1890, des sondages sont effectués par la société Sihol de Vallon (Ardèche). Mais ceux-ci, mal conduits ne donnèrent aucun résultat et les travaux sont suspendus. Quelques travaux sont effectués par MM. Debout et David en 1916.

Des sondages ont été opérés à l'extérieur de la concession. Des recherches sont effectuées en 1924 par la société de recherches du Brujas (dirigée par le général Sihol des houillères de Bessèges) donna pas de résultat intéressant et la société fut dissoute. Un autre explorateur, M. Boizard de Guise, repris un ancien sondage fin 1935 sans plus de succès. Différentes demandes de permis d'exploitation seront rejetées, celle de M. Boizard en août 1936, celle de M. Dubout en 1939.



Des travaux furent entrepris à partir 1936 (9 ouvriers) avec un TB attaqué à 50 m au sud de l'ancienne descenderie Champcrébat et parallèle à celle-ci mais en sens inverse jusqu'à la couche de Réal recoupée à 39 m. Dans le lambeau de couche Réal recoupée au niveau 39, une descente est poussée dans cette couche sur 145 m de long et arrêtée à -86 m. Au niveau -83, un TB a été poussé à partir de la couche Réal (base de la descenderie). Il a recoupé les formations intermédiaires et atteint la couche Champcrébat en mars 1946 juste en aval des anciens travaux.

En avril 1946 une reconnaissance Nord en couche Réal est poussée au niveau -83 m. elle atteint au 31 décembre 1946 la longueur de 333 m à partir de la base de la descenderie. A partir de 328 m la couche qui avait 2,20 à 2,50 d'ouverture en 3 bancs se transforme en une alternance de bancs de faible épaisseur. En novembre 1946, un TB de reconnaissance est attaqué à 310 m de l'entrée du niveau Nord tracé en couche réal -83 en direction EO. Ce TB atteignait au 31 décembre 1946, 28 m de long sans rencontré les couches. En juillet 1945 un montage a été relié à la surface par un petit puits sur lequel un ventilateur a été installé.

A partir de 1940, ces travaux subventionnés, ainsi que plusieurs sondages, sont réalisés par le « Groupe d'Etude de la mise en valeur des mines de Vagnas » créé par le Groupe Béthune, Pechiney et la compagnie des mines de Vagnas. Les travaux commencent en 1944 mais prennent de l'ampleur surtout au début 1945. En 1944, un TB est creusé sur une longueur de 138 m à la cote -83 devant desservir l'étage d'extraction puis de retour d'air à la future exploitation. Fin juin la rupture de l'alimentation électrique provoque le noyage des travaux qui ne reprennent que fin septembre. Entre 51 et 71 m une formation a été recoupée.

En ce qui concerne le jour les travaux suivants ont été réalisés jusqu'en 1946 : arasement d'une plate forme pour un futur puits, bâtiments pour le compresseur, transfo et bureaux, château d'eau, baraquements pour les PG, ligne électrique 28 kV. L'usine n'est pas construite. Le coût à la tonne est très élevé. La mine cesse toute activité le 15 janvier 1947 à la demande du ministère.

LES MINES DE L'ARDECHE

minesardeche-e-monsite-com-pages-lignite-mines-de-lignite-et-de-schistes-bitumin HISTOIRE

Album photo | Liens | Forum

concession de lignite et schistes bitumineux de Vagnas : histoire

a) Les mines de Salavas

Le 17 août 1778, le comte de la Gorce^[1] obtient de l'intendant de la Province du Languedoc une permission provisoire (un an) d'exploiter une mine de charbon à Salavas, commune limitrophe de celle de Vagnas, située au lieu dit le Ravin de la Roche. Le charbon apparaît abondant et de bonne qualité. Le subdélégué de l'intendance du Languedoc au département du Bas-Vivarais visite l'exploitation et dresse un procès-verbal de constatation le 20 juin 1778. L'exploitation, ouverte depuis peu, est dirigée par la maître mineur Joseph François. Il souligne la nécessité de développer l'extraction de charbon de terre, l'industrie de la filature de la soie étant à l'origine d'une importante déforestation. Une concession est ensuite demandée par MM. Puaux et Lasseray.

L'autorisation de fouille est renouvelée le 11 avril 1780 en faveur de Puaux et Lasseray pour 9 années par la communauté de Salavas avec l'agrément du Seigneur. Les habitants de Salavas se sont toutefois réservés le privilège de pouvoir acheter le charbon au sol de moins que le prix courant. Mais le charbon apparaît de si mauvaise qualité que l'exploitation en est rapidement suspendue. Le territoire sera ensuite enclavé dans l'immense concession Tubeuf, même si, par exception, Puaux et Lasseray demande l'autorisation de poursuivre leurs travaux.

b) La concession de Vagnas

La concession de Vagnas a été attribuée sur 195 ha par ordonnance royale du 13 janvier 1842 pour le lignite seulement au profit de Jean-Pierre Vital, Jean-Xavier Chaussadis..

Il apparaît assez rapidement que le périmètre de la concession ne couvre pas tous les terrains susceptibles d'être exploités et de nombreuses demandes en concessions affluent à la préfecture. De plus la concession primitive ne couvre que la lignite, pas les schistes bitumineux sur lesquels on fonde maintenant beaucoup d'espoirs. Cette extension avait déjà fait l'objet de plusieurs demandes en particulier en 1845 par M. Martin et en 1848 par les concessionnaires de Vagnas eux-mêmes, à l'époque Vital et Chaussadis. Vital, Etienne Martin (propriétaire à Vagnas) et Bacagel (qui s'est substitué à Chaussadis) renouvellent leur demande en décembre 1854. En mai 1856, Molines, Auguste et Alfred Guez font opposition et demandent à leur tour une concession (Martin leur avait entre temps cédé ses droits). En novembre 1856, François Erme qui a racheté les droits de Vital et Bacagel, demande à son tour une concession entrant directement en concurrence avec celle demandée par Molines et les Guez.

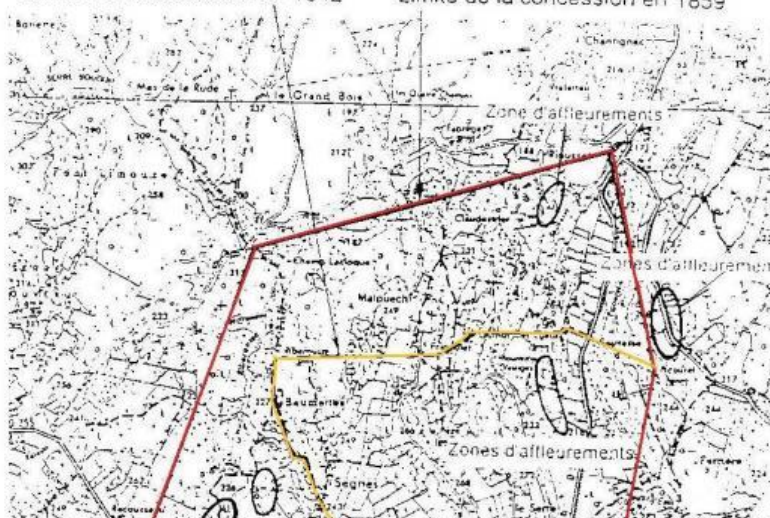
Finalement tous vont se réunir en une société commune en juillet 1857 qui, le 8 août 1857 va déposer une nouvelle et unique demande en concession : François Erme (ancien avoué), Louis vicomte Hutteau d'Origny, Henri Auguste Guez (ancien notaire), Alfred Guez-Lavie (ancien banquier), Etienne Martin, Marie Denise Victorine de Sivry épouse de Guillaume Colson qui constituent le 11 mars 1861 une société sous la raison sociale Guez-Lavie et Cie. A ceux-ci se joignent également Henry Frédéric Chaussy (constructeur de gazomètres), Louis Gustave Molines (membre du conseil Général de l'Ardèche) et Henri Martin fils. La motivation des uns et des autres est la création d'une distillation des schistes et la fabrication de produits réfractaires.

Au cours de l'enquête, le conseil municipal de Vagnas prend le 14 février 1858 à l'unanimité une délibération très intéressante que nous reproduisons :

« Vu la fortune et l'honorabilité des membres qui composent [la société Erme, d'Origny, Molines et autres], désirant cependant procurer aux habitants de la commune et pour leur consommation seulement, du combustible à un prix raisonnable, Considérant que le bois de chauffage manque totalement à la majeure partie de la population et que celle-ci doit nécessairement augmenter, Le conseil municipal émet les vœux suivants : 1° qu'il y ait toujours du charbon à livrer aux habitants de la commune sur le carreau de la mine ; 2° que le prix en soit fixé et ne puisse jamais surpasser celui de soixante et dix centimes les cent kilogrammes, en prenant pour base de ce prix celui auquel est livré un lignite d'une qualité au moins égale qui est extrait dans la commune de Barjac Gard limitrophe de celle de Vagnas ; 3° enfin, qu'il soit livré gratuitement tous les ans et pendant toute la durée de la concession à la commune de Vagnas, pour le chauffage des écoles, cinq mille kilogrammes de la meilleure qualité ».

Elle est agrandie à 397 ha et étendue aux schistes bitumineux par décret impérial du 26 septembre 1859.

Limite de la concession en 1842 Limite de la concession en 1859



Après mise en faillite de la société, elle est rachetée en 1876 par MM. Berger (de Bollène) et consorts, qui tentèrent une reprise des travaux sans succès.

En 1904, MM. Berger et consorts mirent aux enchères publiques la concession et différents terrains. Ils furent achetés au prix de 1.860 francs par MM. Adrien Boissier, négociant à Nîmes. Le 23 février 1911 M. Adrien Boissier revend le tout à M. Emile Martin, agriculteur à Sègnès-Vagnas, et surtout intéressé par les terrains, pour le prix

CATÉGORIES

charbon

lignite

fer

plomb-zinc

antimoine

pyrites

affaire des mines de La gagnière

bibliographie et sources

INTERACTIF

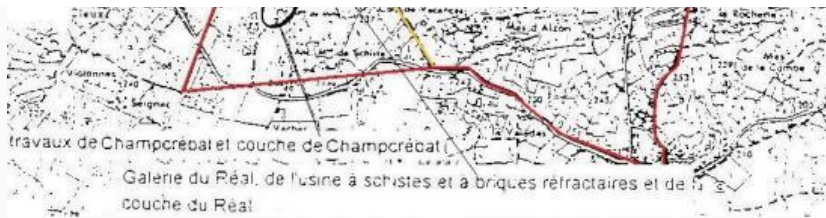
Album photo

Forum

Liens

PARTENAIRES

Faire un site



de 250 francs. Par acte du 30 août 1912 elle est vendue par M. Martin à M. Marcel Accabat à titre gratuit (la vente en concerne que la concession pas les terrains). Cette vente est autorisée par décret du 5 octobre 1915.

Elle est amodiée par décret du 22 novembre 1917 à MM Louis Christophe et Maurice David par MM. Martin et Accabat par acte du 13 août 1915. Le prix payé est une redevance de 1 fr par tonne de schiste et 0,50 f par tonne de lignite extraite. En fait il s'agit plus exactement des héritiers de Louis Christophe, celui-ci étant décédé en 1917, et plus particulièrement son beau-fils, Achille Debout, ingénieur à Nice.

Le décret du 23 mars 1937, autorise sa mutation à la société des mines de Vagnas à qui Mme Edith Christophe, épouse d'Achille Debout, unique héritière de Louis Christophe son père, et Maurice David, l'avaient vendue le 9 juillet 1936. C'est une société anonyme créée le 29 juin 1936 présidée par M. Louis Hector Notté

Cette société est liquidée en 1954, la concession est vendue en 1959 à Camille Auclert (propriétaire de « La Literie Royale », 2 rue Marie Curie à St Ouen, on ne voit pas bien le rapport !), mais la vente n'a pas fait l'objet d'une autorisation administrative. Madame Auclert ayant entrepris des démarches dans les années 70, celles-ci ne purent aboutir par suite de la disparition de la société cédante. La concession est finalement annulée par retrait par arrêté du 23 décembre 1999.

c) Les permis d'exploitation (pex)

A la suite de campagnes de sondages effectuées au sud et à l'ouest de la concession deux demandes de permis d'exploitation (pex) seront d'abord rejetées. Une première émanant de M. Boizard de Guise sera rejetée par décret du 13 août 1936 et une seconde déposée par la société des mines de Vagnas sera rejetée par décret par décret du janvier 1939.

Mais avec les hostilités et la pénurie croissante d'hydrocarbures, deux permis d'exploitation seront attribués dans le même secteur à la compagnie des mines de Béthune :

- par arrêté du 6 octobre 1942 sur la commune de Vagnas sur 485 ha à l'ouest et au sud de la concession ;
- par arrêté du 27 mai 1944 sur les communes de Salavas et Vagnas sur 890 ha.

Le 4 juillet 1941, la société des mines de Vagnas renouvellera sa demande de permis d'exploitation (pex) mais, vraisemblablement sur l'insistance des Pouvoirs Publics de l'époque, on lui substituera la Compagnie des Mines de Béthune, plus sérieuse et surtout ayant davantage de moyens. Le 7 mai 1942 est mis sur pied le « Groupe d'études de la mise en valeur des mines de Vagnas » associant Béthune ; des industriels dont Pechiney, et des banques. Ce groupe a pour objet d'étudier la mise en valeur des schistes bitumineux de Vagnas et, le cas échéant, de monter une entreprise capable de les exploiter. Un contrat est signé avec l'Etat le 3 décembre 1943 pour l'équipement de la mine et la construction d'une usine capable d'extraire et de distiller 500 t/jour de schistes bitumineux donnant annuellement 14.000 tonnes d'huile brute. L'Etat donne le même jour une garantie sur les emprunts que la société serait amenée à contracter ce qui permet à Béthune de se retirer fin 1944.

Le 6 octobre 1944 la société des mines de Vagnas demande la mutation des deux pex à son profit. Mais l'autorisation ministérielle de mutation ne sera jamais accordée avant leur échéance fin 1945. Ces deux permis n'ont jamais été exploités.